

# Quid de notre développement professionnel?

**Michel Matter**

Dr, vice-président de la FMH, responsable du département Prestations et développement professionnel



A l'heure où le Parlement vient d'accepter que, pour toute installation en pratique privée en Suisse, un médecin doive effectuer trois années dans une institution reconnue uniquement pour la formation dans la spécialité correspondant au titre dont il est porteur et que ce médecin doive parler la langue de la région où il souhaite exercer, les questions sont plus nombreuses que jamais, car le Parlement a également précisé que les cantons peuvent effectuer une planification du nombre de prestataires.

La nouvelle règle liée aux trois années restreint de façon importante les places de formation. Comme l'a montré la FMH, un cardiologue n'aura plus que 58 lieux de formation au lieu de plus de 4400 précédemment (l'ensemble des lieux de formation reconnus).

Le nombre de médecins fait débat. Souvent, on entend dire que le nombre de spécialistes est beaucoup trop important et que la pénurie guette la médecine de premier recours. Depuis plusieurs années, les appels à un fort soutien de la médecine de premier recours se sont fait entendre. Malgré cela, les étudiants en médecine privilégient toujours les spécialités ou les doubles titres. Le choix des étudiants est actuellement libre pour la suite de leur formation en fonction des places disponibles dans les différentes institutions. Cela restera-t-il ainsi? Point de concours ou de classements en Suisse, point d'obligation d'exercer dans une région périphérique pendant une période de sa formation, point de limitation à faire une partie de sa formation à l'étranger. Nous devons défendre, et cela sera de plus en plus difficile, que le choix de la spécialité soit un choix du cœur et de l'envie. Notre profession est basée sur la confiance, le rapport à l'autre, mais aussi sur une formation continue obligatoire durant toute sa vie professionnelle. *Comment rester passionné par une activité médicale qui ne serait pas conforme à ses désirs, ses rêves et ce pourquoi les longues et difficiles études ont été effectuées.*

Certains politiciens souhaitent fixer eux-mêmes le nombre de médecins dans un canton. Étonnamment, les chiffres avancés correspondent à l'état actuel

comme si celui-ci était le nombre magique. Si une telle décision devait tomber, sous prétexte de planification cantonale ou imposée de façon totalement arbitraire par les assureurs, alors que deviendrait l'avenir des étudiants en médecine et surtout celui des internes et des chefs de clinique actuellement engagés dans les institutions universitaires ou dans les centres de formation reconnus? Devront-ils aller dans le mur? Les hôpitaux auront-ils la capacité de garder pendant plusieurs années ces médecins excellentement formés? Des postes de médecins hospitaliers comme il en existe dans d'autres pays seront-ils créés? L'Etat sera-t-il capable de payer l'ensemble de ces salaires et surtout pourra-t-il éviter de créer une pléthore de médecins hospitaliers ou d'établir une concurrence déloyale? Pour permettre de laisser nos jeunes collègues exercer, les médecins seniors devront-ils remettre leurs droits de pratique? Lorsque l'on sait que les institutions publiques n'autorisent pas la pratique médicale après l'âge de la retraite dans les hôpitaux universitaires? *Nous prônons les échanges entre les générations, qui sont extrêmement enrichissants, et la connaissance partagée entre des approches différentes liées aux changements technologiques et à l'obsession grandissante de la notion délétère du temps imposé de consultation.*

Le monde est en mouvement, les études de médecine sont attractives et prisées tout comme les professions paramédicales. L'interprofessionnalité sera une partie de la réponse à l'évolution de la prise en charge des patientes et des patients, mais il ne peut y avoir de collègues sans avenir en raison de normes imposées. Il ne faut pas oublier qu'un médecin hospitalier enseigne souvent à d'autres collègues ou à d'autres professionnels de la santé. Qui remplira cette fonction? Les choix seront brutaux et les réveils difficiles. Cette situation plus que probable devra nous pousser à défendre une planification concertée obligatoirement avec la présence et la vision des associations cantonales de médecine. Cela est indispensable.

Pour le bien de tous, mais également de la qualité des soins et des coûts de la santé.